



RESSOURCES FALCO LTÉE

**ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS
(NON AUDITÉS)**

**POUR LES PÉRIODES DE TROIS ET NEUF MOIS TERMINÉES LES
31 MARS 2022 ET 2021**

Ressources Falco Itée

Bilans consolidés

(non audités)

(présentés en dollars canadiens)

	Au 31 mars 2022	Au 30 juin 2021
	\$	\$
Actifs		
Actifs courants		
Trésorerie	15 448 773	4 149 395
Comptes débiteurs	864 350	1 227 540
Charges payées d'avance et autres actifs	294 840	256 291
	<u>16 607 963</u>	<u>5 633 226</u>
Actifs non courants		
Trésorerie affectée	905 000	905 000
Immobilisations corporelles (note 4)	119 037 323	104 331 782
Autres actifs non courants (note 6)	1 728 528	1 728 528
	<u>121 670 851</u>	<u>106 965 310</u>
Total des actifs	<u>138 278 814</u>	<u>112 598 536</u>
Passifs		
Passifs courants		
Comptes fournisseurs et frais courus (note 5)	4 096 768	8 416 198
Prêt convertible (note 7)	18 960 365	-
Débeture convertible (note 8)	10 934 747	9 910 064
Passif dérivé lié aux bons de souscription (note 9)	124 515	177 944
	<u>34 116 395</u>	<u>18 504 206</u>
Passifs non courants		
Passif sur contrat (note 6)	47 491 657	33 674 978
Prêt convertible (note 7)	-	17 617 185
Impôts sur le résultat différés	1 348 623	1 260 577
Passif dérivé lié aux bons de souscription (note 9)	-	733 889
	<u>48 840 280</u>	<u>53 286 629</u>
Total des passifs	<u>82 956 675</u>	<u>71 790 835</u>
Capitaux propres		
Capital-actions	133 121 212	116 543 819
Bons de souscription	947 897	744 306
Surplus d'apport	15 461 792	14 977 066
Déficit	(94 208 762)	(91 457 490)
Total des capitaux propres	<u>55 322 139</u>	<u>40 807 701</u>
Total des passifs et des capitaux propres	<u>138 278 814</u>	<u>112 598 536</u>
Continuité d'exploitation (note 1)		
Engagements (note 18)		
Évènement subséquent (note 19)		

Les capitaux propres sont entièrement attribuables aux actionnaires de Ressources Falco Itée

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités.

Ressources Falco Itée

États consolidés de la perte et de la perte globale

Pour les périodes de trois et neuf mois terminées les 31 mars 2022 et 2021

(non audités)

(présentés en dollars canadiens)

	Trois mois terminés le		Neuf mois terminés le	
	31 mars		31 mars	
	2022	2021	2022	2021
	\$	\$	\$	\$
Charges				
Consultants et rémunération	602 408	674 355	1 866 639	1 989 065
Honoraires professionnels	220 680	776 185	836 723	1 232 602
Rémunération fondée sur des actions (note 12)	122 442	134 559	415 946	391 596
Frais de bureau et administratifs	138 655	122 468	400 180	310 766
Relations avec les investisseurs et les actionnaires	43 378	43 382	158 767	222 471
Exploration et évaluation	236 282	91 977	545 480	285 650
Crédits d'impôt remboursables	(136,432)	(30 049)	(213 860)	(93 444)
Déplacements	11 247	7 994	35 801	11 746
Amortissement (note 4)	5 851	8 659	16,944	23 657
Recouvrement des coûts	(332 405)	(239 988)	(766 680)	(816 772)
Perte d'exploitation	(912 106)	(1 589 542)	(3 295 940)	(3 557 337)
Produits d'intérêts	34 471	19 232	215 653	43 463
Charge d'intérêt (note 8)	(146 979)	(237 280)	(370 918)	(249 035)
(Perte latente) gain latent sur les passifs dérivés liés aux bons de souscription (note 9)			787 318	(384 363)
	(35 356)	(416 039)		
Gain (perte) de change	429	(1 616)	661	2 791
Perte avant les impôts sur le résultat	(1 059 541)	(2 225 245)	(2 663 226)	(4 144 481)
Dépense (recouvrement) d'impôts sur le résultat différés	(101,256)	5 380	(88 046)	16 702
Perte nette et perte globale	(1 160 797)	(2 219 865)	(2 751 272)	(4 127 779)
Perte nette par action ordinaire (note 13)				
De base et diluée	(0,00)	(0,01)	(0,01)	(0,02)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (note 13)				
De base et diluée	271 551 917	226 841 783	258 418 779	226 437 657

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités.

Ressources Falco Itée

États consolidés des flux de trésorerie

Pour les périodes de trois et neuf mois terminées les 31 mars 2022 et 2021

(non audités)

(présentés en dollars canadiens)

	Trois mois terminés les		Neuf mois terminés les	
	2022	2021	2022	2021
	\$	\$	\$	\$
Activités d'exploitation				
Perte nette	(1 160 797)	(2 219 865)	(2 751 272)	(4 127 779)
Ajustements :				
Rémunération fondée sur des actions (note 12)	122 442	134 559	415 946	391 596
Amortissement (note 4)	5 851	8 659	16 944	23 657
Dépenses (recouvrement) d'impôts sur le résultat différés	101 256	(5 380)	88 046	(16 702)
Perte latente (gain latent) sur les passifs dérivés liés aux bons de souscription (note 9)	35 356	416 039	(787 318)	384 363
Charge d'intérêt sur la débenture convertible, montant net (note 8)	105 875	191 859	204 937	191 859
Produit net de l'avance reçue dans le cadre de l'entente de flux argentifère (note 6)	-	-	10 000 000	-
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement :				
Comptes débiteurs	120 548	(595 604)	363 190	(381 505)
Charges payées d'avance et autres actifs	39 699	(19 885)	(38 549)	(129 050)
Comptes fournisseurs et frais courus	(511 023)	46 066	(1 428 822)	527 017
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	(1 140 793)	(2 043 552)	6 083 102	(3 136 544)
Activités d'investissement				
Investissements dans les immobilisations corporelles	(3 336 999)	(2 336 612)	(11 060 303)	(5 321 257)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	(3 336 999)	(2 336 612)	(11 060 303)	(5 321 257)
Activités de financement				
Produit de placements privés (note 10)	-	-	17 280 000	-
Produit de l'émission de la débenture convertible (note 9)	-	-	-	10 000 000
Produit de la levée d'options	9 450	75 999	9 450	259 474
Paiement de frais de transaction	(57 669)	-	(1 012 871)	(410 863)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(48 219)	75 999	16 276 579	9 848 611
(Diminution) augmentation de la trésorerie	(4 526 011)	(4 304 165)	11 299 378	1 390 810
Trésorerie au début de la période	19 974 784	9 325 726	4 149 395	3 630 751
Trésorerie à la fin de la période	15 448 773	5 021 561	15 448 773	5 021 561

Informations complémentaires (note 17)

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités.

Ressources Falco Itée

États consolidés des variations des capitaux propres

Pour les périodes de neuf mois terminées les 31 mars 2022 et 2021

(non audités)

(présentés en dollars canadiens)

	Nombre d'actions en circulation	Capital- actions \$	Bons de souscrip- tion \$	Surplus d'apport \$	Déficit \$	Total \$
Solde au 1^{er} juillet 2021	227 081 197	116 543 819	744 306	14 977 066	(91 457 490)	40 807 701
Perte nette et perte globale	-	-	-	-	(2 751 272)	(2 751 272)
Placements privés par voie de prise ferme (note 10)	43 200 000	17 064 000	216 000	-	-	17 280 000
Frais d'émission d'actions	-	(1 000 462)	(12 409)	-	-	(1 012 871)
Actions émises dans le cadre d'une entente d'option (note 18)	1 265 182	500 000	-	-	-	500 000
Rémunération fondée sur des actions (note 12)	-	-	-	489 131	-	489 131
Levée d'options	31 500	13 855	-	(4 405)	-	9 450
Solde au 31 mars 2022	271 577 879	133 121 212	947 897	15 461 792	(94 208 762)	55 322 139
Solde au 1^{er} juillet 2020	226 147 296	116 134 936	744 306	14 495 976	(45 117 762)	86 257 456
Perte nette et perte globale	-	-	-	-	(3 947 898)	(3 947 898)
Rémunération à base d'actions	-	-	-	385 583	-	385 583
Levée d'options	933 901	408 883	-	(149 409)	-	259 474
Solde au 31 mars 2021	227 081 197	116 543 819	744 306	14 732 150	(49 065 660)	82 954 615

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités.

Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les périodes de trois et neuf mois terminées les 31 mars 2022 et 2021

(non audités)

(présentés en dollars canadiens)

1. Nature des activités et continuité de l'exploitation

Ressources Falco Itée (« Falco » ou la « Société ») a été constituée en vertu de la loi de la Colombie-Britannique intitulée *Business Corporations Act* le 16 mars 2010 et a été prorogée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 12 juin 2015. Les actions ordinaires de la Société sont négociées sous le symbole « FPC » à la Bourse de croissance TSX. L'adresse du siège social de la Société est le 1100 avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal, Québec, Canada.

La Société mène des activités d'exploration, d'évaluation et de mise en valeur de propriétés minières situées dans le district de Rouyn-Noranda au Québec (Canada), à la recherche de métaux de base et précieux.

Le 29 avril 2021, la Société a déposé sur SEDAR la mise à jour du rapport technique intitulé « *Feasibility Study Update, Horne 5 Gold Project* » avec une date d'effet au 18 mars 2021 (l'« étude de faisabilité mise à jour »), conforme au *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers* et relative à son gîte Horne 5 situé à Rouyn-Noranda (le « projet Horne 5 » ou le « gîte Horne 5 »).

Les présents états financiers consolidés résumés ont été préparés sur la base des principes comptables applicables à la continuité de l'exploitation, qui prévoit la réalisation des actifs et le règlement des passifs dans le cours normal des affaires à mesure qu'ils arrivent à échéance. Pour évaluer si l'hypothèse de continuité de l'exploitation est appropriée, la direction tient compte de tous les renseignements disponibles concernant l'avenir, c'est-à-dire sur une période d'au moins les douze mois suivant la fin de la période de présentation de l'information, sans toutefois s'y limiter. Au 31 mars 2022, la Société avait un fonds de roulement négatif de 17 508 432\$ (incluant un solde de trésorerie de 15 448 773\$), un déficit accumulé de 94 208 762\$ et avait subi une perte de 2 751 272\$ pour la période de neuf mois terminée le 31 mars 2022. Comme la Société est en phase de développement pour le projet Horne 5, elle n'a enregistré aucun produit d'exploitation et ne dispose d'aucune source de flux de trésorerie d'exploitation à l'exception de l'entente de flux argentifère (l'« entente de flux argentifère ») conclue avec Redevances Aurifères Osisko Itée (« Redevance Osisko ») le 27 février 2019 (note 6). Redevances Osisko, en raison de l'entente de flux argentifère et du prêt convertible (note 7), et Osisko Développement Corp. (« Osisko Développement ») (une filiale de Redevances Osisko) qui détient une participation de 17,3 % dans Falco, sont considérées comme des sociétés qui exerce une influence notable sur la Société et qui est donc des parties liées en vertu de la norme IAS 24, *Information relative aux parties liées*.

Le fonds de roulement au 31 mars 2022 ne sera pas suffisant pour répondre aux obligations, aux engagements et aux dépenses prévues de la Société jusqu'au 31 mars 2023. La direction est consciente, en faisant cette évaluation, qu'il existe des incertitudes importantes liées à des événements ou à des circonstances susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société d'assurer la continuité de son exploitation tel que décrit au paragraphe précédent et par conséquent, sur le caractère approprié de l'utilisation des principes comptables applicables à la continuité d'exploitation. Les présents états financiers consolidés résumés ne reflètent pas les ajustements à la valeur comptable des actifs et des passifs, aux charges et aux classifications du bilan qui seraient nécessaires si l'hypothèse de continuité d'exploitation s'avérait inappropriée. Ces ajustements pourraient être importants.

La pandémie de COVID-19 a eu un impact important sur l'économie mondiale et sur les marchés financiers et des matières premières. Le plein impact et l'étendue réelle de la pandémie de COVID-19 restent inconnus pour l'instant et ses effets néfastes pourraient se poursuivre sur une période de temps plus ou moins longue et indéterminée, particulièrement si et quand des variants du virus sont identifiés. L'impact de la pandémie jusqu'à présent s'est fait sentir sous forme de volatilité sur les marchés financiers, d'un ralentissement de l'activité économique, de problèmes au niveau des chaînes d'approvisionnement et de la main-d'œuvre, et de volatilité au niveau des prix des matières premières (incluant l'or et l'argent). De plus, dans le cadre des efforts entrepris pour ralentir la propagation de la pandémie de COVID-19, l'exploitation et le développement de projets miniers ont été affectés. L'étendue des impacts de la pandémie de COVID-19 sur le rendement financier et opérationnel dépendra des futurs développements, la durée et la sévérité de la pandémie et des restrictions qui en découlent, tous des éléments qui restent incertains et qui ne peuvent faire l'objet de prévisions. À ce jour, la COVID-19 n'a pas eu d'incidence importante sur la situation financière, la liquidité ou le développement stratégique à plus long terme de la Société.

La capacité de la Société de poursuivre ses activités futures et de financer ses activités de développement prévues au gîte Horne 5 dépend de la capacité de la direction à obtenir les approbations des tierces parties et du financement supplémentaire dans le futur. Toute insuffisance de financement peut être palliée par un certain nombre de moyens, incluant sans s'y limiter, atteindre les prochains jalons de l'entente de flux argentifère et l'émission de titres de créance ou de capitaux propres. Malgré le fait que la direction ait réussi à obtenir le financement nécessaire par le passé (voir les notes 6, 7, 8 et 10), rien ne garantit qu'elle réussira à le faire dans l'avenir, ni que ces sources de financement ou ces initiatives seront à la portée de la Société ou qu'elles le seront à des conditions acceptables pour la Société. Si la direction n'est pas en mesure d'obtenir de nouveau financement, la Société pourrait être incapable de poursuivre ses activités comme prévu, et les montants réalisés pour les actifs pourraient être moindres que les montants inscrits dans les présents états financiers consolidés.

Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les périodes de trois et neuf mois terminées les 31 mars 2022 et 2021

(non audités)

(présentés en dollars canadiens)

2. Base d'établissement

Les présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards* ou les « IFRS ») telles qu'elles sont publiées par le Conseil des normes comptables internationales (*International Accounting Standards Board* ou l'« IASB ») et qui sont applicables pour l'établissement d'états financiers intermédiaires, notamment la norme *International Accounting Standard* (« IAS ») 34, *Information financière intermédiaire*. Les états financiers intermédiaires consolidés résumés devraient être lus en parallèle avec les états financiers consolidés audités annuels de la Société pour l'exercice terminé le 30 juin 2021, lesquels ont été établis conformément aux IFRS telles qu'elles sont publiées par l'IASB.

Les présents états financiers intermédiaires consolidés résumés ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société (le « conseil ») le 25 mai 2022.

Les conventions comptables appliquées dans les présents états financiers intermédiaires consolidés résumés sont les mêmes que celles appliquées dans nos plus récents états financiers consolidés annuels audités.

3. Jugements, estimations et hypothèses

La préparation d'états financiers conformes aux IFRS exige que la Société porte des jugements, procède à des estimations et formule des hypothèses quant aux montants présentés à titre d'actifs et de passifs et aux montants présentés à titre de charges. Les estimations et les hypothèses sont fondées sur l'expérience historique et sur divers autres facteurs jugés raisonnables dans les circonstances, dont les résultats constituent la base des jugements sur les valeurs comptables des actifs et des passifs qui ne sont pas facilement apparents à partir d'autres sources. Les résultats réels peuvent être sensiblement différents. Les jugements, estimations et hypothèses comptables critiques sont les mêmes que ceux qui figurent dans nos derniers états financiers annuels audités.

4. Immobilisations corporelles

	Équipement minier	Terrains et bâtiments	Construction en cours	Équipement de bureau et autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Solde au 30 juin 2020	17 914 741	19 033 987	50 655 548	457 744	88 062 020
Additions	400 000	2 098 629	7 447 573	15 538	9 961 740
Coûts d'emprunt capitalisés	-	-	6 705 242	-	6 705 242
Solde au 30 juin 2021	18 314 741	21 132 616	64 808 363	473 282	104 729 002
Additions	2 533	1 864 939	6 872 910	2 498	8 742 880
Coûts d'emprunt capitalisés	-	-	5 979 605	-	5 979 605
Solde au 31 mars 2022	18 317 274	22 997 555	77 660 878	475 780	119 451 487
Amortissement cumulé					
Solde au 30 juin 2020	-	-	-	363 413	363 413
Amortissement	-	-	-	33 807	33 807
Solde au 30 juin 2021	-	-	-	397 220	397 220
Amortissement	-	-	-	16 944	16 944
Solde au 31 mars 2022	-	-	-	414 164	414 164
Valeur comptable					
Au 30 juin 2021	18 314 741	21 132 616	64 808 363	76 062	104 331 782
Au 31 mars 2022	18 317 274	22 997 555	77 660 878	61 616	119 037 323

Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les périodes de trois et neuf mois terminées les 31 mars 2022 et 2021

(non audités)

(présentés en dollars canadiens)

5. Comptes fournisseurs et frais courus

	31 mars 2022	30 juin 2021
	\$	\$
Comptes fournisseurs et frais courus	4 096 768	6 469 298
Passif à court terme pour l'acquisition d'une propriété (a)	-	946 900
Montant payable à First Quantum (note 18)	-	1 000 000
	4 096 768	8 416 198

- (a) En septembre 2014, la Société a conclu une entente d'option de cinq ans avec la ville de Rouyn-Noranda (la « ville ») visant à acquérir les droits de surface pour un terrain situé au-dessus ou à proximité du gîte Horne 5. Cette entente d'option a été prolongée de cinq ans en janvier 2020. Le 29 juin 2017, la Société a exercé l'option en partie, faisant ainsi l'acquisition d'une propriété pour un prix de 2 946 900 \$. Le 14 décembre 2020, la ville et Falco ont convenu de reporter la date de paiement du montant résiduel de 946 900 \$ au 1^{er} janvier 2022, lequel a été versé en décembre 2021.

6. Passif sur contrat

Le 27 février 2019, la Société et Redevances Osisko (les « parties ») ont conclu l'entente de flux argentifère, en vertu de laquelle Redevances Osisko s'est engagé à fournir à la Société des paiements par tranches totalisant jusqu'à 180 millions de dollars, en vue de financer le développement du projet Horne 5, payables de la façon suivante :

- Un premier dépôt de 25 000 000 \$ à la clôture de l'entente de flux argentifère, déduction faite de tout montant dû par la Société à Redevances Osisko;
- Un deuxième dépôt de 20 000 000 \$ lorsque la Société aura reçu toutes les approbations importantes nécessaires de la tierce partie, les autorisations, les droits de passage et les droits de surface;
- Un troisième dépôt de 35 000 000 \$ suivant la réception de tous les permis importants requis pour la construction d'une mine sur le projet Horne 5, une décision positive quant à la construction du projet Horne 5 et la levée d'un minimum de 100 000 000 \$ sur le marché des actions, dans le cadre d'une entente de coentreprise ou de tout autre financement ne générant pas de dette pour la construction de la mine;
- Un quatrième dépôt de 60 000 000 \$ lorsque la totalité du financement des dépenses en capital projetées pour le projet Horne 5 sera démontrée; et
- Un cinquième dépôt optionnel de 40 000 000 \$ à la seule discrétion de Redevances Osisko d'augmenter le pourcentage du flux, payable au même moment que le quatrième dépôt.

Selon les termes de l'entente de flux argentifère, Redevances Osisko fera l'acquisition de 90 % de l'argent payable du projet Horne 5, augmentant à 100 % de l'argent payable du projet Horne 5 dans le cas où le cinquième dépôt optionnel est effectué. En contrepartie de l'argent livré en vertu de l'entente de flux argentifère, Redevances Osisko effectuera des paiements en continu à la Société équivalant à 20 % du cours de l'argent le jour de la livraison, ne dépassant pas 6,00 \$ US par once d'argent. L'argent produit du projet Horne 5 et des propriétés situées dans le secteur d'intérêt de 5 km sera assujéti à l'entente de flux argentifère. En vertu de l'entente de flux argentifère, la Société a accepté de payer des frais d'engagement de capital de 2 000 000 \$. Ces frais sont payables lorsque Redevances Osisko fournira le troisième dépôt en vertu de l'entente de flux.

Les obligations de Falco envers Redevances Osisko relativement à l'entente de flux argentifère sont garanties par un acte d'hypothèque pour un montant maximal de 600 millions de dollars; ce premier rang a été subordonné en faveur du titre octroyé à Glencore Canada dans le cadre de la transaction de la débenture convertible (voir note 8).

Le 31 janvier 2020, le 27 novembre 2020 et le 31 janvier 2022, les parties ont modifié l'entente de flux argentifère, de telle sorte que Redevances Osisko a convenu de reporter d'un an chacune des échéances établies pour l'atteinte de certains objectifs par Falco à titre de conditions préalables aux paiements par tranches versés par Redevances Osisko et certaines autres échéances.

Le 19 août 2021, la Société a reçu de Redevances Osisko une avance partielle de 10 000 000 \$ sur le deuxième versement de 20 000 000 \$ prévu dans le cadre de l'entente de flux argentifère.

Au 31 mars 2022 et au 30 juin 2021, la Société avait engagé, sur une base cumulative, 1 728 528 \$ en frais de transaction en lien avec le passif sur contrat, lesquels sont comptabilisés dans les autres actifs non courants au bilan consolidé.

Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les périodes de trois et neuf mois terminées les 31 mars 2022 et 2021

(non audités)

(présentés en dollars canadiens)

6. Passif sur contrat (suite)

La répartition du passif sur contrat est comme suit :

	\$
Solde au 30 juin 2020	29 724 143
Intérêts sur la composante financement du passif sur contrat	3 950 835
Solde au 30 juin 2021	33 674 978
Intérêts sur la composante financement du passif sur contrat	3 816 679
Avance partielle sur le deuxième versement prévu à l'entente	10 000 000
Solde au 31 mars 2022	47 491 657

En vertu de l'IFRS 15, l'entente de flux argentifère est considérée comme ayant une composante de financement significative. En tant que tel, l'intérêt est cumulé et ajouté au passif sur contrat. Le passif sur contrat commencera à être graduellement comptabilisé comme faisant partie des produits sur la durée de vie de la mine une fois que les livraisons dans le cadre de l'entente de flux argentifère commenceront. La Société enregistre ainsi un intérêt hors caisse théorique, qui est capitalisé dans les immobilisations corporelles en tant que coûts d'emprunt, à chaque date des états financiers en se basant sur le taux d'intérêt implicite déterminé à la conclusion et/ou à la modification de l'entente de flux argentifère. Cet intérêt cumulé n'est pas une obligation contractuelle, mais est destiné à répartir le coût de l'entente de flux argentifère sur la période où elle est en vigueur. Ce cumul est un élément hors caisse et n'est pas inclus dans l'état consolidé des flux de trésorerie.

7. Prêt convertible

Le 22 février 2019, Falco a clôturé une entente de prêt garanti de premier rang avec Redevances Osisko (le « prêt garanti ») de 10 000 000 \$ (le « montant de capital »). Le 22 novembre 2019, le prêt garanti a été modifié de façon à accroître le montant de capital de 5 900 000 \$ (le « montant de capital augmenté »), pour s'établir à 15 900 000 \$ (le « montant de capital modifié ») et la date d'échéance a été reportée du 31 décembre 2019 au 31 décembre 2020. Redevances Osisko avait le droit de déduire en compensation du montant de capital augmenté une somme de 881 131 \$ qui représentait les comptes courants payables à Redevances Osisko par la Société à l'époque, de telle sorte que sur une base nette, Redevances Osisko a rendu un montant de 5 018 869 \$ disponible pour un prélèvement par Falco. Selon les termes du prêt garanti, les intérêts sont payés sur le montant de capital modifié à un taux annuel équivalent à 7 %, composé trimestriellement. Les intérêts cumulés sont payés lors du remboursement du montant de capital modifié.

Le 17 novembre 2020, la Société a conclu une entente exécutoire avec Redevances Osisko afin de reporter l'échéance du prêt garanti du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2022 (le « report de l'échéance »). Avec les intérêts capitalisés, le montant de capital à rembourser en vertu du prêt garanti en date du 17 novembre 2020 était de 17 596 136 \$. En contrepartie du report de l'échéance, le prêt garanti a aussi été modifié de façon à devenir convertible (le « prêt convertible »), après le premier anniversaire de la date de clôture, en actions ordinaires de la Société (les « actions ordinaires ») à un prix de conversion de 0,55 \$ par action ordinaire. Le prêt convertible porte intérêt à un taux de 7 % par année, composé trimestriellement. Les obligations de Falco envers Redevances Osisko en vertu du prêt convertible sont garanties par un acte d'hypothèque d'un montant maximal de 25 000 000 \$ sur tous les actifs détenus par Falco à l'exception du projet Horne 5, subordonné en faveur du titre accordé à Glencore Canada dans le cadre de la transaction de la débenture convertible (voir note 8).

En contrepartie du report de l'échéance, la Société a émis à Redevances Osisko 10 664 324 bons de souscription d'actions ordinaires de la Société (les « bons de souscription »), chaque bon de souscription pouvant être levé pour une action ordinaire au prix de levée de 0,69 \$ jusqu'à 24 mois suivant la date d'émission des bons de souscription. Les modalités propres aux bons de souscription prévoient une option de levée sans décaissement en vertu de laquelle le nombre d'actions ordinaires émises sera basé sur le nombre d'actions ordinaires pour lesquelles des bons de souscription sont levés, multiplié par la différence entre le cours d'une action ordinaire et le prix de levée divisé par le cours de l'action ordinaire au moment de la levée. Redevances Osisko pourra se prévaloir de l'option de levée sans décaissement à sa seule discrétion. Les bons de souscription (et les actions ordinaires sous-jacentes) étaient assujettis à une période de rétention minimale de quatre mois à compter de la date d'émission des bons de souscription, conformément aux lois canadiennes applicables sur les valeurs mobilières.

Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les périodes de trois et neuf mois terminées les 31 mars 2022 et 2021

(non audités)

(présentés en dollars canadiens)

7. Prêt convertible (suite)

Le 17 novembre 2020, le montant de capital à rembourser en vertu du prêt garanti, totalisant 17 596 136 \$, a été considéré réglé conformément à la norme IFRS 9. Le 17 novembre 2020, les bons de souscription, classés comme des passifs dérivés, ont été évalués à la juste valeur estimative de 1 027 814 \$ (voir note 9), et le montant résiduel a été attribué à la dette hôte du prêt convertible (16 568 322 \$) avec un montant résiduel nul attribué à la composante capitaux propres de l'option de conversion.

Les transactions affectant le prêt convertible sont les suivantes :

	\$
Capital exigible au 30 juin 2020	15 900 000
Intérêts exigibles au 30 juin 2020	1 233 335
Solde au 30 juin 2020	17 133 335
Passifs dérivés liés aux bons de souscription	(1 027 814)
Intérêts	1 511 664
Solde au 30 juin 2021	17 617 185
Intérêts	1 343 180
Solde au 31 mars 2022	18 960 365

Le montant de capital du prêt convertible est directement attribuable à l'acquisition ou à la construction d'un actif admissible, de telle sorte que ces coûts d'emprunt sont capitalisés dans les immobilisations corporelles. Durant la période de neuf mois terminée le 31 mars 2022, un montant de 1 343 180 \$ en frais d'intérêts été capitalisé dans les immobilisations corporelles au bilan consolidé.

8. Débenture convertible

Le 27 octobre 2020, la Société a conclu une entente avec Glencore Canada Corporation (« Glencore Canada ») pour une débenture convertible garantie de premier rang de 10 000 000 \$ (la « débenture convertible »). La débenture convertible a une durée initiale de 12 mois et porte intérêt à un taux de 7 % par année, composé trimestriellement. Les intérêts cumulés sont capitalisés sur une base trimestrielle en ajoutant le montant des intérêts au montant de capital de la débenture convertible, à moins que la Société ne choisisse, à son gré, d'acquitter en espèces toute somme d'intérêts cumulés. Dans certaines circonstances, Falco aura le droit de reporter la date d'échéance de six mois.

La débenture convertible peut être convertie en actions ordinaires dans un délai de 10 jours suivant la date d'échéance à la seule discrétion de Glencore Canada au prix de conversion de 0,41 \$ par action ordinaire.

Falco a émis à Glencore Canada 12 195 122 bons de souscription, chaque bon de souscription pouvant être levé pour une action ordinaire au prix de levée de 0,51 \$ jusqu'à 12 mois suivant la date d'émission des bons de souscription. Les modalités propres aux bons de souscription prévoient une option de levée sans décaissement en vertu de laquelle le nombre d'actions émises sera basé sur le nombre d'actions pour lesquelles des bons de souscription sont levés, multiplié par la différence entre le cours d'une action ordinaire et le prix de levée divisé par le cours de l'action au moment de la levée. Glencore Canada pourra se prévaloir de l'option de levée sans décaissement à sa seule discrétion. Les bons de souscription (et les actions ordinaires sous-jacentes) étaient assujettis à une période de rétention minimale de quatre mois à compter de la date d'émission des bons de souscription, conformément aux lois canadiennes applicables sur les valeurs mobilières.

La débenture convertible est garantie par une hypothèque de premier rang sur tous les actifs détenus par Falco. Glencore Canada libèrera l'hypothèque lors du règlement de la débenture convertible et du remboursement des intérêts. Tant que Glencore Canada détiendra (ou sera réputé détenir) une participation en capitaux propres d'au moins 5 % dans la Société, cette dernière aura le droit de maintenir son intérêt au prorata dans Falco en participant aux financements par capitaux propres et autres instruments dilutifs.

Le 27 octobre 2020, les passifs dérivés liés aux bons de souscription ont été évalués à la juste valeur estimative de 1 232 501 \$ (voir note 9), et le montant résiduel a été attribué à la dette hôte de la débenture convertible (8 767 499 \$) avec un montant résiduel nul attribué à la composante capitaux propres de l'option de conversion. Pour l'exercice terminé le 30 juin 2021, les frais de transaction engagés pour la débenture convertible ont totalisé 468 620 \$, dont un montant de 57 757 \$ a été passé en charges dans les honoraires professionnels à l'état consolidé de la perte et de la perte globale, et un montant de 410 863 \$ a été capitalisé dans la débenture convertible.

Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les périodes de trois et neuf mois terminées les 31 mars 2022 et 2021

(non audités)

(présentés en dollars canadiens)

8. Débenture convertible (suite)

Le 13 octobre 2021, la Société a annoncé une entente avec Glencore Canada visant à reporter la date d'échéance de la débenture convertible de 10 000 000 \$, du 27 octobre 2021 au 27 avril 2022, étant donné que les circonstances permettant une telle prolongation étaient rencontrées conformément aux modalités de la débenture convertible.

Compte tenu du report de la date d'échéance de la débenture convertible, la Société a annoncé le report de la date d'expiration des bons de souscription émis à Glencore en parallèle à la débenture convertible, du 27 octobre 2021 au 27 avril 2022. Toutes les autres modalités des bons de souscription restent inchangées, incluant le prix de levée de 0,51 \$ par action ordinaire.

Les transactions affectant la débenture convertible sont les suivantes :

	\$
Solde au 30 juin 2020	-
Composante dette	8 767 499
Frais de transaction	(410 863)
Intérêts	1 553 428
Solde au 30 juin 2021	9 910 064
Gain sur l'extension de la débenture convertible	(624 234)
Intérêts	1 648 917
Solde au 31 mars 2022	10 934 747

Une portion du montant de capital de la débenture convertible est directement attribuable à l'acquisition ou à la construction d'un actif admissible, de telle sorte qu'une portion de ces coûts d'emprunt est capitalisée dans les immobilisations corporelles. Durant la période de neuf mois terminée le 31 mars 2022, un montant de 819 746 \$ en charges d'intérêts net a été capitalisé dans les immobilisations corporelles au bilan consolidé. Durant la période de neuf mois terminée le 31 mars 2022, un montant de 329 784 \$ en frais d'intérêts net a été passé en charges à l'état consolidé de la perte et de la perte globale (191 859 \$ durant la période de neuf mois terminée le 31 mars 2021).

Le 27 avril 2022, la Société et Glencore ont convenu de reporter la date d'échéance de la débenture convertible (note 19).

9. Passifs dérivés liés aux bons de souscription

Conformément aux IFRS, un contrat visant l'émission d'un nombre variable d'actions ne correspond pas à la définition de capitaux propres et doit donc être classé comme un passif dérivé et évalué à la juste valeur, avec les variations de la juste valeur comptabilisées à l'état consolidé de la perte et de la perte globale à chaque date de bilan. Les passifs dérivés seront ultimement convertis en actions ordinaires lorsque les bons de souscription seront levés, ou seront éteints à l'échéance des bons de souscription en circulation, et ne résulteront pas en déboursés de trésorerie pour la Société. Immédiatement avant la levée, les bons de souscription sont réévalués à leur juste valeur estimative. Au moment de la levée, la valeur intrinsèque est transférée au capital-actions (la valeur intrinsèque étant le cours de l'action à la date de la levée du bon de souscription, moins le prix de levée du bon de souscription). Toute juste valeur résiduelle est comptabilisée à l'état consolidé de la perte et de la perte globale en tant de variation de la juste valeur estimative des passifs dérivés liés aux bons de souscription.

Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les périodes de trois et neuf mois terminées les 31 mars 2022 et 2021

(non audités)

(présentés en dollars canadiens)

9. Passifs dérivés liés aux bons de souscription (suite)

Le tableau suivant présente les variations des passifs dérivés liés aux bons de souscription de la Société :

	27 octobre 2020		17 novembre 2020		Total	
	Bons de souscription		Bons de souscription			
	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$
Solde au 30 juin 2020	-	-	-	-	-	-
Émission de passifs dérivés liés aux bons de souscription à Glencore Canada (note 8)	12 195 122	1 232 501	-	-	12 195 122	1 232 501
Émission de passifs dérivés liés aux bons de souscription à Redevances Osisko (note 7)	-	-	10 664 324	1 027 814	10 664 324	1 027 814
Réévaluation des passifs dérivés liés aux bons de souscription	-	(1 054 557)	-	(293 925)	-	(1 348 482)
Solde au 30 juin 2021	12 195 122	177 944	10 664 324	733 889	22 859 446	911 833
Réévaluation des passifs dérivés liés aux bons de souscription	-	(172 110)	-	(615 208)	-	(787 318)
Solde au 31 mars 2022	12 195 122	5 834	10 664 324	118 681	22 859 446	124 515
Classé comme passif courante	12 195 122	5 834	10 664 324	118 681	22 859 446	124 515
Classé comme passif à long-terme	-	-	-	-	-	-

Durant la période de trois mois terminée le 31 mars 2022, une perte latente nette de 35 356 \$ sur les passifs dérivés liés aux bons de souscription a été comptabilisée à l'état de la perte et de la perte globale (416 039\$ pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2021). Durant la période de neuf mois terminée le 31 mars 2022, un gain latent net de 787 318 \$ sur les passifs dérivés liés aux bons de souscription a été comptabilisé à l'état de la perte et de la perte globale (un perte latent net de 384 363\$ pour la période de neuf mois terminée le 31 mars 2021).

Les hypothèses moyennes pondérées suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des passifs dérivés liés aux bons de souscription à chaque date de présentation de l'information et à la date d'émission.

	31 mars 2022	30 juin 2021	Date d'émission
Taux d'intérêt sans risque	2,21 %	0,44 %	0,24 %
Durée de vie prévue des bons de souscription	0,3 ans	0,8 ans	1,5 ans
Volatilité annualisée	68 %	58 %	82 %
Taux de dividende	-	-	-
Juste valeur moyenne pondérée par bon de souscription	0,01 \$	0,04 \$	0,099 \$

10. Capital-actions

Le 18 août 2021, la Société a clôturé un placement privé par voie de prise ferme en émettant 30 700 000 unités (les « unités ») au prix de 0,40 \$ par unité (l'« offre »), correspondant à un produit brut global pour Falco de 12 280 000 \$. Chaque unité se compose d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription pourra être levé pour acquérir une action ordinaire jusqu'au 31 juillet 2025, au prix de levée de 0,55 \$.

La date d'expiration des bons de souscription pourra être devancée par la Société en tout temps après la date d'anniversaire de six mois de la date de clôture de l'offre si le prix moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires à la TSXV est supérieur à 0,80 \$ pendant toute période de 10 jours de séance consécutifs, après quoi la Société pourra devancer la date d'expiration.

Le produit brut de l'offre a été réparti entre les actions ordinaires (12 126 500 \$) et les bons de souscription (153 500 \$) en fonction de la juste valeur relative des actions ordinaires et des bons de souscription à la date de clôture de l'offre. Les frais d'émission ont totalisé 992 685 \$, dont 980 276 \$ ont été alloués aux actions ordinaires et 12 409 \$ aux bons de souscription, en fonction de la répartition respective du produit.

Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les périodes de trois et neuf mois terminées les 31 mars 2022 et 2021

(non audités)

(présentés en dollars canadiens)

10. Capital-actions (suite)

Le 15 décembre 2021, la Société a clôturé un placement privé en émettant 12 500 000 unités au prix de 0,40 \$ par unité (le « placement »), correspondant à un produit brut global pour Falco de 5 000 000 \$. Chaque unité se compose d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription pourra être levé pour acquérir une action ordinaire jusqu'au 31 juillet 2025, au prix de levée de 0,55 \$.

La date d'expiration des bons de souscription pourra être devancée par la Société en tout temps après la date d'anniversaire de six mois de la date de clôture du placement, si le prix moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires à la TSXV est supérieur à 0,80 \$ pendant toute période de 10 jours de séance consécutifs, après quoi la Société pourra devancer la date d'expiration.

Le produit brut du placement a été réparti entre les actions ordinaires (4 937 500 \$) et les bons de souscription (62 500 \$) en fonction de la juste valeur relative des actions ordinaires et des bons de souscription à la date de clôture du placement. Les frais d'émission, totalisant 20 186 \$, ont été alloués aux actions ordinaires.

11. Bons de souscription

Le tableau qui suit présente les variations des bons de souscription :

	Nombre de bons de souscription	Prix de levée moyen pondéré \$
Solde au 30 juin 2020	6 402 222	0,77
Émis	22 859 446	0,59
Solde au 30 juin 2021	29 261 668	0,63
Échus	(6 052 222)	0,75
Émis (note 10)	21 600 000	0,55
Solde au 31 mars 2022	44 809 446	0,58
Bons de souscription avec option de levée sans décaissement	22 859 446	0,59

12. Rémunération fondée sur des actions

Le tableau suivant résume l'information concernant les variations des options d'achat d'actions :

	Nombre d'options	Prix de levée moyen pondéré \$
Solde au 30 juin 2020	11 294 352	0,49
Attribuées	7 148 000	0,45
Levées	(933 901)	0,28
Échues	(432 784)	0,52
Abandonnées	(1 941 767)	0,40
Solde au 30 juin 2021	15 133 900	0,49
Attribuées	3 525 000	0,37
Levées	(31 500)	0,30
Échues	(1 803 200)	0,76
Abandonnées	(260 000)	0,45
Solde au 31 mars 2022	16 564 200	0,44
Options pouvant être levées au 31 mars 2022	7 444 196	0,50

Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les périodes de trois et neuf mois terminées les 31 mars 2022 et 2021

(non audités)

(présentés en dollars canadiens)

12. Rémunération fondée sur des actions (suite)

La rémunération sous forme d'options d'achat d'actions pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2022 s'élève à 143 976 \$ (162 940 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2021), dont un montant de 21 534 \$ a été capitalisé au poste *Construction en cours* (28 381 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2021).

La rémunération sous forme d'options d'achat d'actions pour la période de neuf mois terminée le 31 mars 2022 s'élève à 489 131 \$ (385 583 \$ pour la période de neuf mois terminée le 31 mars 2021), dont un montant de 73 185 \$ a été capitalisé au poste *Construction en cours* (reprise de 6 013 \$ au poste *Construction en cours* pour la période de neuf mois terminée le 31 mars 2021).

Durant la période de neuf mois terminée le 31 mars 2022, des options d'achat d'actions ont été attribuées à des administrateurs, dirigeants et employés clés. Les options ont un terme de cinq ans et les droits seront acquis sur une période de trois ans. Le prix de levée des options d'achat d'actions attribuées a été établi en fonction du cours de clôture de l'action la veille de la date d'attribution. Les options d'achat d'actions attribuées ont été comptabilisées à leur juste valeur déterminée selon le modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes en fonction des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

Taux d'intérêt sans risque	1,71 %
Durée de vie prévue des options	4,6 ans
Volatilité annualisée	67 %
Taux de dividende	-
Juste valeur moyenne pondérée par option	0,14 \$

La volatilité annualisée prévue est basée sur les données historiques pour la Société. La juste valeur des options d'achat d'actions est amortie sur la période d'acquisition des droits en tenant compte des renonciations prévues. Les options d'achat d'actions attribuées peuvent être levées au cours de clôture des actions le jour précédant la date d'attribution.

13. Perte nette par action

En raison des pertes nettes pour les périodes de trois et neuf mois terminées les 31 mars 2022 et 2021, toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives ont été considérées comme étant antidilutives, de telle sorte que la perte nette diluée par action est équivalente à la perte nette de base par action pour ces périodes.

14. Transactions entre parties liées et impliquant les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les administrateurs (membres ou non de la direction) et certains membres de la haute direction de la Société. La rémunération versée ou payable aux principaux dirigeants pour leurs services en tant qu'employés est présentée ci-dessous pour les périodes de trois et neuf mois terminées les 31 mars 2022 et 2021 :

	Trois mois terminés les		Neuf mois terminés les	
	31 mars		31 mars	
	2022	2021	2022	2021
	\$	\$	\$	\$
Salaires et autres avantages à court terme du personnel	288 810	462 623	1 041 833	1 324 000
Rémunération fondée sur des actions	109 618	128 293	385 439	373 695
	398 428	590 916	1 427 272	1 697 695

Les transactions et les soldes entre parties liées, qui ne sont pas divulgués ailleurs, sont résumés ci-dessous :

Durant les périodes de trois et neuf mois terminées le 31 mars 2022, des montants de 118 000 \$ et 460 000 \$, respectivement, ont été facturés par Redevances Osisko pour des services professionnels et pour l'accès aux bureaux (montants de 160 000 \$ et 870 000 \$, respectivement, pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 31 mars 2021). Un montant de 95 000 \$ est inclus dans les comptes fournisseurs et frais courus au 31 mars 2022 (296 000 \$ au 30 juin 2021).

Au 31 mars 2022, la charge d'intérêt sur le prêt convertible s'élevait à 1 740 726 \$ (769 783 \$ au 30 juin 2021). Les intérêts engagés sur le prêt convertible pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 31 mars 2022 étaient de 443 112 \$ et 1 343 180 \$, respectivement, et ont été capitalisés dans les immobilisations corporelles au bilan consolidé.

Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les périodes de trois et neuf mois terminées les 31 mars 2022 et 2021

(non audités)

(présentés en dollars canadiens)

14. Transactions entre parties liées et impliquant les principaux dirigeants (suite)

Durant les périodes de trois et neuf mois terminées le 31 mars 2022, des montants de 87 000 \$ et 295 000 \$, respectivement, ont été facturés par Osisko Développement pour des services professionnels (240 000 \$ pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 31 mars 2021). Un montant de 98 000 \$ est inclus dans les comptes fournisseurs et frais courus au 31 mars 2022 (464 000 \$ au 30 juin 2021).

Durant les périodes de trois et neuf mois terminées le 31 mars 2022, des montants de 292 000 \$ et 675 000 \$, respectivement, ont été facturés à des entreprises associées à Redevances Osisko (239 988 \$ et 816 772 \$ pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 31 mars 2021), qui ont été comptabilisés au recouvrement des coûts à l'état de la perte et de la perte globale.

15. Juste valeur des instruments financiers

Les passifs dérivés liés aux bons de souscription de la Société sont évalués à la juste valeur aux bilans consolidés en date du 31 mars 2022 (voir note 9).

Au 31 mars 2022 et au 30 juin 2021, les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur au bilan consolidé se composent de la trésorerie, de la trésorerie affectée, des comptes débiteurs, des comptes fournisseurs et frais courus, de la dette hôte du prêt convertible et de la débenture convertible. La juste valeur de la trésorerie, de la trésorerie affectée, des comptes débiteurs, et des comptes fournisseurs et frais courus se rapproche de leur valeur comptable respective en raison de leur nature à court terme. La juste valeur du prêt convertible et de la débenture convertible est de 18 600 000 \$ et 10 980 000 \$, respectivement (évaluation de niveau 3).

16. Risque de liquidité

Le risque de liquidités est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à ses passifs financiers. La Société gère le risque de liquidités en surveillant continuellement les flux de trésorerie actuels et projetés, en prenant en compte les besoins liés à ses engagements financiers et ses propriétés minières et en faisant concorder les profils d'échéance des actifs financiers et des passifs financiers. Au 31 mars 2022, la trésorerie se composait de soldes bancaires. Comme décrit à la note 1, la Société estime que les liquidités de la Société au 31 mars 2022 ne seront pas suffisantes pour honorer ses passifs financiers pour la prochaine année. Le tableau suivant présente les engagements contractuels de la Société au 31 mars 2022 :

	Moins d'un an	Entre un et trois ans	Plus de trois ans
	\$	\$	\$
Comptes fournisseurs et frais courus	4 096 768	-	-
Passifs dérivés liés aux bons de souscription	-	-	-
Prêt convertible, incluant les intérêts jusqu'à l'échéance	20 300 000	-	-
Débenture convertible, incluant les intérêts jusqu'à l'échéance	11 100 000	-	-

17. Renseignements supplémentaires sur les états des flux de trésorerie

	Trois mois terminés les 31 mars		Neuf mois terminés les 31 mars	
	2022	2021	2022	2021
	\$	\$	\$	\$
Investissements dans les immobilisations corporelles inclus dans les comptes fournisseurs et frais courus et le passif à long terme pour l'acquisition d'une propriété				
Au début de la période	3 536 856	2 001 407	6 082 865	2 697 827
À la fin de la période	3 192 256	2 986 900	3 192 256	2 986 900
Produit d'intérêt reçu	34 471	19 232	92 256	43 463
Frais d'émission d'actions inclus dans les comptes fournisseurs et frais courus				
Au début de la période	187 438	-	-	-
À la fin de la période	-	-	-	-

Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les périodes de trois et neuf mois terminées les 31 mars 2022 et 2021

(non audités)

(présentés en dollars canadiens)

18. Engagements

Les engagements et obligations de la Société, qui n'ont pas encore été divulgués, sont les suivants :

Entente d'acquisition

En vertu d'une entente d'acquisition datée du 28 mars 2011 assignée à la Société en septembre 2012 et compte tenu, entre autres, de transactions ultérieures entre Glencore Canada et BaseCore Metals LP (« Basecore »), BaseCore détient une redevance du rendement net de fonderie (« NSR ») de 2 % sur le projet Horne 5.

Certains des droits de Glencore Canada en vertu de l'entente d'acquisition sont garantis par un acte d'hypothèque en faveur de Glencore Canada pour un montant maximal de 100 millions de dollars. Les obligations de Falco envers BaseCore en ce qui a trait au droit de redevance sont garantis par un acte d'hypothèque pour un montant maximal de 45 millions de dollars.

Par ailleurs, le projet Horne 5 est adjacent aux opérations de Glencore Canada et la Société est contractuellement tenue d'obtenir des autorisations de temps à autre de Glencore Canada afin de réaliser certaines activités qui pourraient affecter ou avoir une incidence sur leurs opérations.

Systèmes de hissage

Le 24 mars 2017, la Société a conclu une entente initiale pour assurer l'ingénierie, l'approvisionnement, la livraison, et les services reliés à la performance et à l'installation des systèmes de hissage pour le projet Horne 5 (le « contrat »). Les systèmes de hissage comprendront un treuil de production, un treuil auxiliaire et un treuil de service. Le contrat, d'une valeur estimée à 28 900 000 \$, dont 8 225 000 \$ étaient engagés et payés au 31 mars 2022, peut être résilié en tout temps, sous réserve du paiement des travaux approuvés et exécutés par le fournisseur à la date de résiliation. Ces montants sont comptabilisés dans les équipements miniers.

Ville de Rouyn-Noranda (la « ville »)

Le 12 septembre 2017, la Société a conclu un protocole d'entente (le « protocole ») avec la Commission scolaire de Rouyn-Noranda (la « commission scolaire ») concernant l'acquisition du pavillon situé sur le site du projet Horne 5. En vertu du protocole, Falco est devenu propriétaire du pavillon à l'achèvement du programme de relocalisation des activités actuelles du pavillon (le « programme de relocalisation »). Selon le programme de relocalisation, la Société a transféré les activités du pavillon au Complexe La Source-Polymétier (le « complexe ») et Falco a financé et a réalisé l'agrandissement du complexe afin d'accueillir ces nouvelles activités. Falco a transféré le complexe agrandi à la commission scolaire le 28 juin 2018, terminant ainsi le programme de relocalisation. Falco n'a pas d'autres engagements envers la commission scolaire.

Comme le complexe a été construit sur un terrain appartenant à la ville et où des activités sportives et communautaires avaient lieu, Falco a conclu en décembre 2018 une entente avec la ville, laquelle a été modifiée en août 2019, pour financer et construire les infrastructures nécessaires au déplacement de ces activités pour un montant maximal de 2 500 000 \$. La Société a complété son engagement envers la ville en septembre 2021 au coût de 2 000 000 \$.

Ententes d'écoulement

Le 27 octobre 2020, Falco a conclu des ententes avec Glencore Canada et ses sociétés affiliées (« Glencore ») en lien avec le projet Horne 5. Les ententes comprennent des ententes d'écoulement de concentré de cuivre et de zinc sur la durée de vie de la mine (les « ententes d'écoulement »). Selon les modalités des ententes d'écoulement, Glencore achètera auprès de Falco les concentrés de cuivre et de zinc produits durant la durée de vie de la mine du projet Horne 5.

First Quantum

En juin 2021, Falco a conclu une convention d'option (la « convention ») avec First Quantum Minerals Ltd (« First Quantum ») en vertu de laquelle First Quantum a accordé à la Société le droit unique et exclusif d'acquiescer une participation indivise de 100 % (l'« option ») dans les sites Norbec situés à proximité de la ville (les « propriétés »). La Société a versé 1 000 000 \$ (le « coût de l'option ») à First Quantum le 20 août 2021, sous la forme de : (i) un paiement en espèces de 500 000 \$ (le « paiement en espèces ») et (ii) l'émission de 1 265 182 actions ordinaires d'une valeur globale de 500 000 \$ (les « actions de la contrepartie ») en se basant sur le prix moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires sur la période de cinq jours de séance se terminant deux jours ouvrables avant la date du paiement en espèces.

Suivant la décision de la Société d'exercer l'option : (i) First Quantum transférera les propriétés à Falco; (ii) la Société prendra en charge les passifs environnementaux historiques et éventuels en lien avec l'ancien site minier situé sur les propriétés; et (iii) First Quantum fera des paiements en espèces à Falco représentant le remboursement du coût de l'option, ainsi que d'autres paiements totalisant 3 500 000 \$ (500 000 \$ à la date du transfert des propriétés et 1 000 000 \$ à chacun des trois anniversaires consécutifs de cette dernière). L'option peut être exercée, à certaines conditions, jusqu'au 31 décembre 2022. First Quantum conservera une redevance de 2 % NSR sur toute production du secteur correspondant aux concessions minières 177 et 517, qui font partie des propriétés.

Ressources Falco Itée

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les périodes de trois et neuf mois terminées les 31 mars 2022 et 2021

(non audités)

(présentés en dollars canadiens)

19. Événement postérieur

Le 27 avril 2022, la Société et Glencore ont convenu de reporter la date d'échéance de la débenture convertible, du 27 avril 2022 au 27 avril 2023 (la « date d'échéance »). Les intérêts courus sur la débenture convertible existante étaient capitalisés de telle sorte que le capital de la débenture convertible modifiée est 11 095 976 \$.

Dans le cadre du report de la date d'échéance, le prix de conversion de la débenture convertible sera porté à 0,40 \$ par action et le taux d'intérêt sera dorénavant de 8 % par année, composé trimestriellement. Selon ses conditions, la débenture convertible peut être convertie en actions de la Société dans les 10 jours précédant la date d'échéance ou à la date d'échéance, mais Glencore a le droit de se prévaloir de son droit de conversion par anticipation en fournissant un préavis écrit à la Société.

Parallèlement à l'émission de la débenture convertible, Falco a également émis à Glencore 12 195 122 bons de souscription. Chaque bon de souscription peut être levé contre une action au prix de levée de 0,51 \$ l'action. Les bons de souscription expirent le 27 avril 2022. La Société a annoncé qu'elle reportera la date d'expiration des bons de souscription du 27 avril 2022 au 27 avril 2023. Le prix de levée des bons de souscription sera réduit et porté à 0,41 \$ l'action. Toutes les autres modalités des bons de souscription demeureront inchangées.

En contrepartie de la modification et du report, Falco a émis à Glencore 2 866 036 bons de souscription supplémentaires (les « bons de souscription supplémentaires »). Chaque bon de souscription supplémentaire peut être levé contre une action et ses conditions seront identiques à celles des bons de souscription.

La modification et le report de la date d'échéance de la débenture et des bons de souscription, ainsi que l'émission des bons de souscription supplémentaires, demeurent assujettis à l'approbation de la Bourse de croissance TSX. Les bons de souscription supplémentaires (et les actions sous-jacentes) seront assujettis à une période de détention de quatre mois à compter de la date de leur émission, conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables au Canada